

Canada  
Province de Québec  
District de: Québec  
No division: 18-Terrebonne  
No cour: 700-11-017294-176  
No dossier: 41-344112

COUR SUPÉRIEURE  
(Division commerciale)

Avis et déclaration du séquestre  
(paragraphe 245(1) et 246(1) de la Loi)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

**I. INTRODUCTION**

1. Le 8 mai 2017, le Fonds Azur Capital Immobilier-Québec S.E.N.C. a déposé à la Cour une requête en nomination de séquestre aux biens de 9361065 Canada Inc. (« Débitrice ») en vertu de l'article 243 de la LFI («Requête»).
2. Le 11 mai 2017, la Cour a rendu une ordonnance nommant Groupe Fuller Landau Inc. séquestre aux biens de la Débitrice lui conférant le pouvoir, en l'occurrence, de mener un processus d'appel d'offre visant à vendre les biens de la Débitrice.
3. Le 12 mai 2017, le séquestre a pris possession des biens de la Débitrice composés essentiellement d'une bâtisse abritant les opérations d'une garderie.

**II. INFORMATION SUR LA MISE SOUS SÉQUESTRE**

4. Le séquestre a pris possession des Biens de la Débitrice dont la valeur a été établie par sa direction:

- Bâtisse - 1,056,300 \$ (selon l'évaluation municipale de 2017)

5. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre:

- Adresse: 471 Boul. Léonard, St-Agathe-des-Monts, Qc, J8C2Y5
- Activité principale: Service de garderie
- Adresse de l'établissement: 471 Boul. Léonard, St-Agathe-des-Monts, Qc, J8C2Y5
- Montant dû par les Débitrices à chaque créancier détenant une garantie sur les biens susmentionnés :
  - a) Fonds Azur Capital Immobilier-Québec S.E.N.C. - 1,705,949\$ (tel que déclaré à la Requête).
  - b) Autres créanciers chirographaires - Inconnu.

6. Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat:

- Le séquestre s'affaire à dresser un inventaire des Biens de la Débitrice ainsi que des divers liens existants sur ceux-ci.
- Le séquestre procédera par la suite à un appel d'offres visant les Biens de la Débitrice et évaluera s'il est opportun de racheter en totalité ou en partie les garanties détenues par le(s) créancier(s) garanti(s) de la Débitrice.
- Le séquestre distribuera le produit de la réalisation des biens au(x) créancier(s) garanti(s) selon les rangs et priorités qui prévalent.

7. Les personnes ressources du séquestre sont:

- Patrick Sullivan, PAIR, SAI 514.908.4766 - [psullivan@flmontreal.com](mailto:psullivan@flmontreal.com)
- Jean-François Audet, CPA, CA, PAIR, SAI, 514.908.4790 - [jfaudet@flmontreal.com](mailto:jfaudet@flmontreal.com)

8. Autre information :

- Le séquestre lors de la prise de possession n'a retrouvé aucun registre comptable sur place. Il est donc impossible pour le séquestre d'identifier les autres créanciers existants, le cas échéant.
- Les dirigeants des Débitrices ne coopèrent pas avec le séquestre.

Daté le 25 mai 2017, à Montréal en la province de Québec

~~Le Groupe Fuller Landau Inc.~~



Par: Patrick Sullivan, PAIR, SAI  
1010, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 200  
Montréal, QC H3B2S1  
Téléphone: 514.875.2865  
Télécopieur: 514.866.0247

